



LIVRET À L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES DE TERRES AGRICOLES OU FORESTIÈRES DU LUBERON

Je soutiens l'agriculture et le pastoralisme en Luberon

Les espaces agricoles, forestiers et pastoraux du Luberon sont fragiles. L'agriculture et le pastoralisme y sont des activités essentielles pour le massif. En maintenant un tissu économique rural et local, l'agriculture et le pastoralisme permettent de lutter contre la fermeture des milieux et contribuent ainsi à l'entretien des espaces naturels, au développement de la biodiversité, à la préservation des paysages emblématiques et à la lutte contre le risque incendie.

En Luberon, les propriétés privées de plus de 5 ha représentent environ 40 % du territoire.

Vous êtes propriétaire d'anciens prés ou vergers, de garrigues, collines ou bois qui s'embroussaillent ?

Vous êtes également soucieux du maintien en l'état des paysages dans lesquels vous vivez ou que vous appréciez.

Aujourd'hui, vous avez les moyens d'agir pour garder votre massif vivant et entretenu.

Nous vous présentons dans cette brochure des outils qui existent pour favoriser la remise en activité agricole et pastorale et pour faciliter les installations.

Nos organismes sont là pour accompagner votre engagement, alors n'hésitez plus !



L'élevage, une activité présente et vivante en Luberon, mais fragile

Aujourd'hui en Luberon, on fabrique à la ferme des fromages (tomes et AOC Banon) grâce à une quarantaine de troupeaux de chèvres laitières, et on produit des agneaux dans quatre-vingts troupeaux de brebis.

Pour tous ces troupeaux, le pâturage des collines est indispensable. Cependant, les élevages dans le Luberon affrontent plusieurs difficultés, notamment un accès aux terres difficile en raison des prix et de l'absence de locations. Ces dernières années, le nombre d'éleveurs a diminué et le renouvellement des élevages ne va plus de soi.

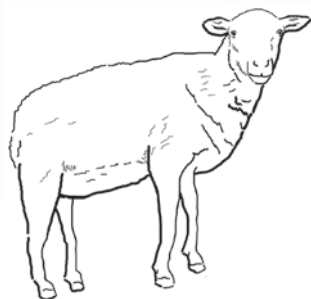
Des initiatives porteuses d'espoir...

Des communes se sont engagées en faveur de l'élevage :

- bergeries communales de Caseneuve et Montfuron,
- location et aménagements des pâturages communaux,
- mise en place de points d'eau...

... que vous pouvez amplifier

En tant que propriétaires privés, vous pouvez aussi prendre une part active dans des projets de redynamisation agricole ou pastorale de ce territoire.



Les outils disponibles pour soutenir l'agriculture et le pastoralisme en Luberon

• Convention de pâturage

(alternative au bail rural, en colline)

D'une durée minimale de 6 ans, elle permet aux éleveurs de faire pâturer dans les milieux naturels avec un minimum de visibilité à court terme et de mobiliser des financements pour des équipements pastoraux. Un article peut prévoir son arrêt en cas de vente de la propriété (pour ne pas gêner tout projet de vente).

• Convention de mise à disposition SAFER

(alternative au bail rural, sur les terres cultivées)

D'une durée de 3 à 6 ans, elle permet de se donner le temps de la réflexion.

• Vente de parcelles

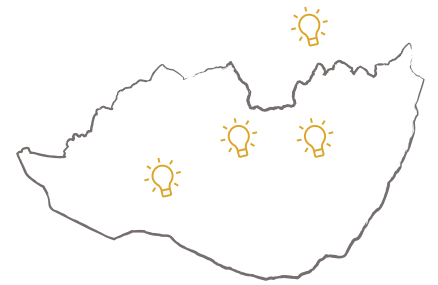
Distraire une petite parcelle en bordure de votre propriété n'en diminuerait pas la valeur. Sa vente à la collectivité, à un éleveur en place, ou à un candidat à l'installation, favorise la venue saisonnière d'un troupeau ou l'installation d'une ferme. Une association comme Terre de liens peut également acheter un bien foncier, garantissant ainsi son avenir agricole.

• Plan simple de gestion forestière

Il est possible de prévoir une orientation pastorale compatible avec la gestion de votre forêt. Cela nécessite un travail technique, pour lequel vous pouvez vous faire aider par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF).

ZOOM

sur des projets exemplaires près de chez vous



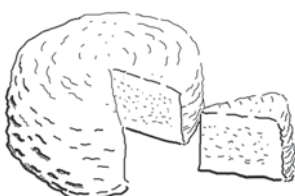
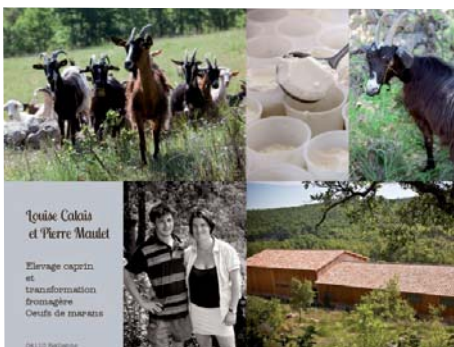
Éclaircie de la hêtraie et pâturage.



Restauration de la toiture du jas et récupération de l'eau de pluie pour l'abreuvement du troupeau.



La bergerie intercommunale.



🔦 Création de l'association de propriétaires du Treboux, dans la montagne de Lure

Sur les pentes de la montagne de Lure, une quarantaine de propriétaires privés, encouragés par la commune de La Rochegiron, se sont regroupés en association sur environ 1000 ha pour la mise en valeur commune de leurs propriétés.

Un aménagement multi-usages a vu le jour et a été inscrit dans un **plan simple de gestion collectif** 2008-2017. Les actions suivantes ont été menées :

- valorisation forestière (éclaircies des hêtraies et vente de pins sylvestres pour production de plaquettes, réfection d'une piste d'accès) ;
- réouverture de milieux par broyage combinant défense contre l'incendie (DFCI), maintien des paysages et d'une flore et d'une faune remarquables, confortation de l'utilisation pastorale ;
- **convention de pâturage** avec le groupement pastoral de La Rochegiron (2 éleveurs) pour une estive prolongée (de juillet à décembre) ;
- aménagement de la source (impluvium DFCI, réservoir pour abreuvement du troupeau, vasque pour les promeneurs) ;
- réhabilitation des toitures des anciens jas pour réalimenter les citernes existantes ;
- chantiers de consolidation des vieilles bergeries (patrimoine).

🔦 Installation d'un éleveur ovin dans la commune de Caseneuve

La commune de Caseneuve, propriétaire de quelques terrains (landes et terres cultivées), a désiré installer un éleveur ovin sur son territoire. Le projet a été étudié par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et le CERPAM en 1998.

Avec le noyau de foncier disponible et la construction d'une bergerie intercommunale en 1999, l'arrivée d'un troupeau a été possible en 2000. Progressivement, l'éleveur a signé des **conventions de pâturage** avec des propriétaires privés et s'est ainsi constitué un pâturage suffisant.

Le premier éleveur a été remplacé en 2006 par Alexandre Aubert. Il utilise les parcours privés et communaux en hiver, monte l'été en estive dans sa commune d'origine et a fondé une famille avec l'institutrice du village. La communauté de communes lui a revendu le bâtiment dans les années 2010.

🔦 Installation d'un couple de chevriers à Reillanne

En 2008, lors d'une succession, la commune de Reillanne a racheté une propriété privée composée d'un moulin et d'une soixantaine d'hectares de terres attenantes (prés et surtout landes plus ou moins boisées), avec l'appui de la SAFER. Elle y a ensuite installé un couple de chevriers, Louise Calais et Pierre Maulet.

Dès le départ, le souhait de la mairie était d'installer un agriculteur sur ces terrains en bordure de Largue. À cette époque, Louise et Pierre avaient démarré depuis 5 ans leur activité agricole de transformation fromagère sans terre, se déplaçant de ferme en ferme de manière très précaire, tout en souhaitant s'installer à long terme.

La mairie de Reillanne leur a donné **l'accès au foncier** :

- **en leur vendant** 11 ha de colline où, en tant qu'éleveurs, ils ont pu construire leur maison et leur chèvrerie avec l'atelier de fromagerie attenant ;
- **en leur louant**, en bail de 9 ans avec tacite reconduction, 23 ha de bois et landes pour faire pâturer leur troupeau ;
- **en les aidant** pour leur demande de permis de construire.

10 ans plus tard, Louise et Pierre sont toujours là. Ils ont 2 filles et fabriquent des fromages de chèvre vendus sur le marché de Reillanne et au magasin de producteurs « La belle ferme » à Manosque. Une réussite pour eux et pour la commune !

La grande coupure DFCI entretenue par le pâturage du Gest, entre Bonnieux et Lourmarin

Dominant la combe de Lourmarin, la coupure de combustible du Gest est une zone coupe-feu, située en plein massif boisé proche de la forêt des cèdres du Petit Luberon, lieu touristique très fréquenté.

Cette coupure a été installée par le Parc naturel régional du Luberon, le CERPAM et la Direction départementale des Territoires 84 en 1988, sur d'anciennes terrasses en friches appartenant à plusieurs propriétaires privés.

Grâce à la signature de **conventions de pâturage** avec les propriétaires, le Parc du Luberon a fait débroussailler 30 ha, constituant ainsi une base de pâturage pour un troupeau herbassier. Une bergerie-serre et une citerne ont ensuite été installées.

Le troupeau de brebis venant en hiver et au printemps, la surface pâturée a augmenté, par **accords successifs avec d'autres propriétaires privés**, de 50 ha à 150 ha. La piste traversant le site a alors été classée DFCI et remise en état. La coupure de combustible du Gest fait maintenant partie de la dizaine de dispositifs DFCI établis pour protéger le massif du Petit Luberon des incendies. Elle a d'ailleurs été intégrée en 2008 dans le Plan départemental de protection des massifs contre l'incendie et bénéficie ainsi d'un entretien régulier.

En 2016, un nouvel éleveur a remplacé le premier, parti en retraite, et continue aujourd'hui l'entretien du site.



Le site à l'abandon en 1987.



Reprise du pâturage.

Pour répondre à vos questions, contactez :



Mylène Maurel
Parc naturel régional du Luberon
60, place Jean Jaurès, 84400 Apt Cedex
04 90 04 42 00
www.parcduluberon.fr



Bénédicte Beylier
Centre d'Études et de Réalisations Pastorales
Alpes-Méditerranée
Maison de l'Agriculture, 26 chemin de la
Machotte, 84400 Gargas
04 90 74 47 40 – cerpam.com

Pour des questions liées à la gestion forestière privée :

Centre régional de la propriété forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur
paca@crpf.fr – 04 95 04 59 04 – paca.cnpf.fr

Consultez également les sites Internet suivants :

www.vaucluse.fr • www.mondepartement04.fr • paca.chambres-agriculture.fr
terredeliens.org • www.safer-paca.com

Pour des questions d'aménagement : www.vaucluse.gouv.fr • www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Pour des questions liées au risque incendie : www.sdis84.fr • www.sdis04.fr

